Image not found or type unknown

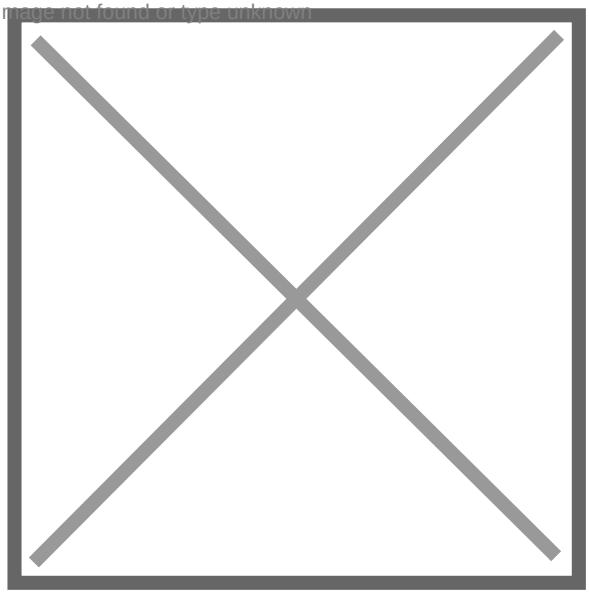

gérer les biens en indivision en attendant le partage de la communauté

Par **misskate**, le **20/03/2021** à **07:09**

bonjour

Je suis séparée depuis 2009, divorcée depuis 2015. Au moment de la séparation le juge à dit que monsieur devait percevoir le montant des loyers payer les charges et reverser à madame la moitié. sauf que monsieur fait des travaux d amélioration sans mon autorisation, oublie de me régler le montant des loyers, n'a pas fait augmenter le prix des locations depuis 11 ans. Aujourd'hui je voudrais savoir si je peux imposer aux locataires l'indexation des loyers (sachant que c'est noté sur le bail de location) et si oui combien d'année en arrière je peux revenir. Comment faire pour l'obliger à me régler ma part?

Merci de votre aide

Par **Tisuisse**, le **20/03/2021** à **07:55**

Bonjour,

Qu'est-ce qui vous interdit de demander, par voie judiciaire, de sortir de cette indivision et d'exiger de récupérer votre part sur ce bien ? Votre avocat fera les calculs de ce que votre ex vous doit et ce sera déduit de sa part, il ne touchera donc pas grand chose.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés